

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	0	4

Date de la convocation
12 avril 2023

N° 17042023009**VERSEMENT BUDGET RESEAU
DE CHALEUR (06203)**

Séance du 17 avril 2023

L'an deux mil vingt trois
et le dix-sept avril

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., ARNAUD A., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C.

Absents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., Mme VEROT V.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a décidé depuis le 1^{er} juillet 2022 de ne plus percevoir son indemnité de fonction de Maire de la Commune afin de faire valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que l'équivalent de l'indemnité annuelle soit versée sur le budget du réseau de chaleur qui alimente les logements sociaux de la commune. Le montant sera de 18 809,00 euros.

La régularisation de la dépense du budget général de l'exercice 2022 soit 9 404,52 euros sera inscrite au budget primitif 2023 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

☞ décide d'accepter cette proposition et charge la secrétaire générale d'effectuer cette opération par l'émission d'un titre de recettes sur le budget Réseau de Chaleur (06203)-Compte 74 et l'émission d'un mandat sur le budget général de la Commune (06200) au compte 6573641

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 17 avril 2023
Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,
Michel JOUBERT

Vote

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 19 avril 2023

et publication ou notification

du 19 avril 2023

AR Prefecture

043-214300626-20230417-17042023009-DE
Reçu le 19/04/2023